La Cnops réclame un contrat programme pour les mutuelles

Compte Test - 2013-11-06 13:40:00 - Vu sur pharmacie.ma

La Caisse nationale des organismes de prévoyance sociale (Cnops) suggère l'établissement d'un contrat programme pour les mutuelles. Ce contrat vise une mise à niveau du secteur, notamment une réorganisation technique et logistique des trente mutuelles. Il permettra, selon les responsables de la Cnops, de fixer les engagements des mutuelles en matière de gouvernance, de modernisation, d'organisation interne, de mobilisation de ressources humaines qualifiées, d'amélioration de la qualité des prestations et du contrôle. Cette mise à niveau s'impose, souligne-t-on, dans un premier temps, comme un préalable à l'entrée en vigueur du Code de la mutualité. Dans un second temps, elle permettra aux mutuelles de renforcer leur rôle en matière d'assurance maladie au profit des fonctionnaires et des employés du secteur public. En effet, le projet de Code de la mutualité prévoit une extension des prestations des mutuelles à une couverture complémentaire plus large et à la retraite.

Pour faire face à ses dépenses, la Cnops met annuellement des ressources financières à la disposition de ses mutuelles membres conformément à la convention de la délégation de gestion. Ainsi, depuis le démarrage de l'AMO en 2006 à fin 2012, elle a versé 174,5 MDH pour financer leurs frais de gestion. Autant d'indicateurs qui prouvent, selon les gestionnaires de la couverture médicale, l'importance du rôle joué par les mutuelles en matière d'assurance maladie.

«Le contrat programme proposé sera un contrat d'objectifs de gestion pour assurer la transparence et l'efficacité de la gestion mutualiste», expliquent les responsables de la Cnops. Selon eux, il doit viser la performance, la vigilance, la responsabilité et enfin la professionnalisation du management opérationnel (l'organisation administrative, le renforcement des instances élues, la transparence et l'adoption des NTIC).